

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

Centre Communal d'Action Sociale

Délibération 2023/06D

CCAS Repas à domicile - Approbation du Compte Administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Président.

Membres en exercice	15
Présents	11
Représentés	1
Nombre de Votants	11
Pour	11
Contre	-
Abstention	-

Présents : M. Ludovic GERAUDIE, Mme Christine DESMAISONS, Mme Pauline MARANDE, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Laurent COLONNA, M. Jean-Marie GRIGNON, Mme Christiane MAZABRAUD, M. Serge DUPUY, Mme Jeannine TOUMIEUX.

Représenté : M. Philippe POUGET par M. Jean-Marie GRIGNON

Excusées : Mme Géraldine BÉLÉZY, Mme Marie-France REMOND, Mme Monique MILBERGUE,

Madame Pauline MARANDE a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité, et hors la présence de Monsieur le Président,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Compte Administratif pour l'exercice 2022, présenté par Monsieur le Président,
- **Vu** le Compte de Gestion de Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Limoges et Amendes,

DECIDE DE :

- **ELIRE** pour la séance où est à débattre le compte administratif du Président : Madame Christine DESMAISONS, Présidente de séance,
- **APPROUVER** les dépenses et recettes imputées par mandats et titres émis par le Président pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale – Repas à Domicile, dont le total recoupe exactement les écritures du Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Limoges et Amendes.

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	116 112,47
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	111 523,13
DEFICIT DE CLOTURE	-4 589,34
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 463,50
Excédent 2021	12 705,04
EXCEDENT DE CLOTURE	14 168,54

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

En Mairie, le 14 avril 2023

Le Président,
Ludovic GERAUDIE



Transmis à la préfecture le : 14 avril 2023
Publié le : 14 avril 2023